

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 03/2026 : Route de Montblesson –
Glissement de terrain décembre 2023 – Phase 1 – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Muriel Cuendet-Schmidt en remplacement de Corentin Binamé, Messieurs Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 03/2026 lors de sa séance du 13 janvier 2026. Monsieur Paul Habfast était excusé non remplacé.

Monsieur Roland Perrin, Municipal, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Perrin refait l'historique des épisodes de glissement de terrain sur la forêt du Flon-Morand notamment du dernier événement de décembre 2023, qui a montré la persistance d'une vulnérabilité significative. En bref, ces travaux sont importants et nécessaires pour stabiliser cette instabilité du versant. Il précise que le présent préavis concerne la phase 1 uniquement.

Discussion générale

Un commissaire demande si la route sera coupée durant les travaux. Monsieur Perrin répond que non, tant pour la phase 1 que la phase 2.

Concernant les subventions à recevoir, un commissaire demande si pour les CHF 71'000 déjà dépensés, des subventions ont été reçues. Monsieur Perrin répond que non, mais qu'env. 70% des montants dépensés seront subventionnés si éligibles. Un total d'env. CHF 250'000 de subvention est potentiel.

Un commissaire demande si les travaux réalisés apporteront des ouvrages durables dans le temps. Monsieur Perrin répond que les ouvrages, s'ils sont bien réalisés et enfouis dans le sol et même pour la partie boisée, dureront env. 50 ans.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 8 voix pour sur 8 de ses membres présents que la Cofin a accepté le préavis no 03/2026 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis tel que présenté.

Epalinges, le 13 janvier 2026

Sandy Warth

Président de la COFIN